

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 novembre 2023

INDEXER LES SALAIRES SUR L'INFLATION - (N° 1774)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 22

présenté par  
M. Mournet

-----

**ARTICLE 2**

À la première phrase de l'alinéa 3, substituer au mot :

« deux »

le mot :

« zéro ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Visant à instaurer une indexation automatique de la rémunération des fonctionnaires sur l'inflation, le présent article aurait des conséquences majeures sur la soutenabilité des finances publiques.

C'est pourquoi, cet amendement propose que la rémunération des fonctionnaires augmente zéro fois par an, par le biais de ce mécanisme, plutôt que deux fois.